



DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 07

Séance du mardi 5 mars 2024 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 29 février 2024

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Marina AFLALO, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Audrey MAIALE à Fabien DUPIN, Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN, Stéphanie GUERIN à Marie PAILLONCY

OBJET : Approbation du compte de gestion 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant le compte de gestion 2023 établi par le comptable de Villefranche sur Saône et présenté à Monsieur le directeur régional des finances publiques ;

Résultats budgétaires de l'exercice

00400 ALIX

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	765 936,65	873 862,12	1 639 798,77
Titres de recette émis (b)	46 226,49	634 474,14	680 700,63
Réductions de titres (c)		80 433,35	80 433,35
Recettes nettes (d = a - c)	46 226,49	554 040,79	600 267,28
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	765 936,65	873 862,12	1 639 798,77
Mandats émis (f)	49 692,75	464 812,50	514 505,25
Annulations de mandats (g)		11 598,49	11 598,49
Dépenses nettes (h = f - g)	49 692,75	453 214,01	502 906,76
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		100 826,78	97 360,52
(b - d) Déficit	3 466,26		

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

- 1) **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du receveur, conformément au document joint en annexe
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 069-216900043-20240305-D202407-DE



Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré à Alix le : 5 mars 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Mme Marie PAILLONCY

Le Maire,

M. Pascal LEBRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai